Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 avril 2015

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1153438003

Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 93 433,28 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien* - 1154472005

Accorder un contrat à Motos Daytona inc., pour la fourniture de 8 motocyclettes de marque BMW 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 224 227,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14239 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.005 Contrat de services professionnels

CE *Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire* - 1156624001

Accorder un contrat de services professionnels aux Consultants SM inc. en surveillance de chantier dans le cadre d'un projet de voirie, d'aqueduc et d'égout et de réaménagement géométrique ainsi que dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 131 358,94 $, taxes incluses (contrat : 131 358,94 $ + incidences: 0,00 $). Appel d'offres public S2015-006 - (8 soumissionnaires).

20.006 Contrat de services professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1145350005

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 27 et divers projets pour une somme maximale de 424 563,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13978 - (10 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Subvention - Contribution financière

CE *Service de la culture* - 1150015001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 193 200 $ à seize (16) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture , Direction associée Bibliothèques* - 1155890001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 $, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 $) et à la Montreal Children's Library, succursale Vega (31 700 $) pour l'année 2015 - Approuver les projets de protocole d'entente à cette fin

20.009 Contrat de services professionnels

CE *Service des infrastructures_voirie et transports* - 1144822054

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement d'un plan de classification informatique et support papier pour la gestion documentaire - Dépense totale de 357 391,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13718 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de l'Espace pour la vie , Insectarium* - 1153426002

Accepter les dons de spécimens d'insectes de M. Julien Delisle et de M. Pablo Deslisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à M. Julien Delisle et à M. Pablo Deslisle, d'une valeur totale de 26 949,00 $

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1154784010

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015, à Edmonton. Aussi, appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2015-2016. Montant estimé : 13 586,26 $.

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1150843008

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability). Montant : 6119,07 $

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1150843006

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant : 737,23 $.

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE *Service de la culture , Direction associée Bibliothèques* - 1151608001

Autoriser une dépense de 31 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 $ à chacun des 4 autres finalistes

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE *Direction générale , Bureau des relations internationales* - 1153065001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 ¬ (17 579,55$ CDN).

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements* - 1154196001

Autoriser un virement budgétaire de 239 098 $ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction générale et les ajustements récurrents à la base budgétaire, pour les dépenses reliées au comblement d'un poste de gestionnaire responsable des mandats qui seront rattachés à une nouvelle unité administrative, la "Division - Projets en réingénierie des processus 311".

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

CE : 20.001

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1153438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 93 433,28 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 93 433,28 $, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 4 mars 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-17 15:23

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1153438003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de 2 pompes à boues de marque Netzsch à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 93 433,28 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Les décanteurs, au nombre de 21, sont d'énormes bassins qui récupèrent les eaux usées provenant des dessableurs. Les eaux usées y restent environ deux heures pour permettre aux matières en suspension et aux flocs formés à l'aide de produits chimiques de se déposer au fond. Des ponts racleurs grattent les boues déposées au fond du bassin et les écumes qui flottent en surface. Les boues et les écumes sont ensuite pompées vers le bâtiment des boues pour y être déshydratées et incinérées.
Le système de pompage des boues pour quatorze (14) des vingt et un (21) décanteurs est composé de seize (16) pompes à cavité progressive. Vu l'absence de normes de raccordement, chaque pompe est installée en fonction des exigences du manufacturier et cette installation ne peut par la suite être modifiée à moins de réaliser des travaux substantiels aux installations actuelles.

À l'origine et encore aujourd'hui, le système de pompage est composé d'installations en mesure de recevoir uniquement des pompes Netzsch, à l'exception de deux décanteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1177 - 6 août 2014 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 $, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme en date du 7 juillet 2014

CE14 1001 - 18 juin 2014 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 718,46 $, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 16 mai 2014;

CE14 0530 - 16 avril 2014 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch pour une somme maximale de 85 718,46 $, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 24 mars 2014;

CE12- 0709 - 16 mai 2012 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Netzsch Canada Inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux pompes à boues de marque Netzsch, pour une somme maximale de 85 718,46 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 11 avril 2012;

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut l'achat et la livraison de deux pompes à boues Netzsch Nemo 4NE100A-CDQ-Z. Ces pompes à déplacement positif de type hélicoïdal, communément appelées ‘’queue de cochon’’ servent à retirer les boues des trémies des décanteurs no 15 à 28. Ces pompes de 75 hp à vitesse fixe sont utilisées à la Station d'épuration depuis 1987. Chaque unité mesure 3,8 mètres et pèse 527 kg.

JUSTIFICATION

Une installation complète comprend le moteur, la boîte d'engrenage (réducteur de vitesse) et la pompe elle-même, le tout monté sur une base en acier encastrée dans une base de béton. Le moteur et le réducteur de vitesse ont une durée de vie utile relativement longue et seule la pompe doit être remplacée régulièrement.
Netzsch Canada inc. distributeur exclusif des pompes Netzsch pour le Canada a fait parvenir le 4 mars 2015 une proposition au montant de 93 433.28 $, taxes incluses, pour l'acquisition de deux nouvelles pompes. L'écart de 9% par rapport au dernier prix payé s'explique par la dévaluation du dollar canadien face au dollar américain . Il est à noter que la dernière augmentation de prix remonte à 2011.

Considérant que :

- il n'existe pas de pompe équivalente qui nous permette d'aller facilement d'un manufacturier à l'autre;
- tout autre modèle de pompe nous obligerait à faire des modifications substantielles aux installations existantes. Ceci engendrerait des délais et des coûts importants pour réaliser ces travaux. Par la suite, la même problématique se poserait puisqu'il n'existe aucune standardisation parmi les manufacturiers;
- l'acquisition de pompes de la même marque nous permet une interchangeabilité entre les pompes des décanteurs no 15 à 28;
- la compagnie Netzsch est le manufacturier et le distributeur exclusif pour ce produit;
- la pompe Netzsch est compatible avec le réducteur de vitesse et le moteur déjà en place;
- les pompes Netzsch répondent à nos besoins opérationnels et sont conformes à nos exigences techniques;
- Il est important de pallier aux bris imprévus qui peuvent survenir durant la fonte des neiges.

Il est donc recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Netzsch Canada inc. au montant de sa soumission, soit 93 433.28 $, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 93 433,28 $, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 85 317,04 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (4 063,20 $) et provinciale (4 053,04 $).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Support à l'exploitation
Objet de dépenses : Pièces et accessoires

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, nous n'avons qu'une seule pompe en inventaire. La période de dégel est critique et nécessite habituellement le remplacement de deux à trois pompes. L'absence d'un inventaire adéquat durant cette période peut entraîner la perte de plus d'un décanteur, diminuer notre capacité de traitement des eaux usées et augmenter les risques de rejet d'eaux non traitées au fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 29 avril 2015
Emission du bon de commande : 30 avril 2015
Réception de la première pompe: juin 2015
Installation prévue de la première pompe: juin 2015
Réception de la deuxième pompe: juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-11

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-04-17

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1154472005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 224 227,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14239 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé
1. d'accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 224 227,84 $, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-14 16:45

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1154472005**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 224 227,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14239 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer des motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 15-14239 s'est tenu du 23 février au 16 mars 2015, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.
L'appel d'offres public 15-14239 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 23 février 2015. L'appel d'offres public 15-14239 concernait la fourniture de huit motocyclettes de marque Harley Davidson ou BMW année 2015. Quatre fournisseurs ont remis une soumission conforme.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 16 mars 2015 et se terminera le 13 juillet 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin du mois d'avril 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0402 - 18 septembre 2014 - Accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de

Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 $, taxes incluses.
CG13 0304 - 29 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque BMW 2013, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 148 898,37 $.

CE12 0408 - 28 mars 2012 - Accorder à Sports Monette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 58 409,60 $.

CE11 1873 - 23 novembre 2011 - Accorder à Monette sports, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 57 876,18 $.

DESCRIPTION

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015, correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 15-14239, pour une somme maximale de 224 227,84 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces huit motocyclettes est justifiée afin de remplacer autant de motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Motos Daytona inc. (BMW)	224 227,84 $	0,00 $	224 227,84 $
2. 6535577 Canada inc./ Vision Harley Davidson	257 498,01 $	0,00 $	257 498,01 $
3. Motos Daytona inc. (Harley)	268 615,94 $	0,00 $	268 516,94 $
4. Carrier Harley Davidson	280 539,00 $	0,00 $	280 539,00 $
Dernière estimation réalisée *(pour motos BMW)*	239 148,00 $	0,00 $	239 148,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues *(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)*			257 695,45 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) X 100*			14,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(La plus haute conforme – la plus basse conforme)*			56 311,16 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100*			25,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(La plus basse conforme – l'estimation)*			- 14 920,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100*			- 6,2
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(La deuxième plus basse – la plus basse)*			33 270,17 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100*			14,8 %

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée

« *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Motos Daytona inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Motos Daytona inc." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 224 227,84 $, taxes incluses, pour l'acquisition de huit motocyclettes BMW 2015. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal.
Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les huit motocyclettes que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990* " de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre* " du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
À l'heure actuelle, le parc automobile du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres *(2,8 % de ceux-ci sont hybrides)* , 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, une motocyclette est mise au rancart pour cause de désuétude si elle répond à l'une ou l'autre des **conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge ou avoir atteint 40 000 kilomètres au compteur.
Le Service de police de la Ville de Montréal possède 42 motocyclettes. En date de ce jour, 33 de celles-ci dépassent les 48 mois d'âge et, de ces 33, 15 ont plus de 40 000 km au compteur.

Les motos sont garanties pour une période de 3 ans, ce qui permet de bénéficier de la 3^{ième} année de garantie pour effectuer toutes les réparations requises suite à l'inspection de la moto à la fin de la 3^{ième} saison. Ainsi, la 4^{ième} saison conserve des coûts raisonnables d'entretien/réparation et des temps d'immobilisation acceptables.

En effet, alors que pour les 3 premières saisons on compte en moyenne 10 bons de travail ou moins par saison, on en compte environ 20 la 4^{ième} saison et plus de 30 lors des 5^{ième} et 6^{ième} saisons. Si on tient compte de délais d'immobilisation de 24 à 72 heures par bon de travail, on peut considérer que c'est près de 90 jours d'immobilisation les 5^{ième} et 6^{ième} saisons, soit environ 40% de la saison d'utilisation des motos. Le parc de motos est restreint avec seulement 42 motos en service actif. Chaque moto non disponible pour une

journée représente 2 agents motards, un de jour et un de soir, qui ne peuvent utiliser la moto pour l'accomplissement de leurs tâches.

Après 48 mois, la moto est retirée du service actif et transformée en moto de formation, non immatriculée, pour usage en circuit fermé seulement. Elle peut donc être utilisée comme telle 2 à 3 saisons supplémentaires pour usage de formation, évitant du même coup des dommages et des délais d'immobilisation des motos en service actifs qui évitent d'être endommagées lors des séances de formation. En tout, dix motos de formation sont utilisées au SPVM.

Les huit motocyclettes que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de motocyclettes devant être mises au rancart pour cause de désuétude. Les motocyclettes ainsi retirées de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.
Avril 2015: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.
Août 2015: réception des motocyclettes à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-04-14

CE : 20.004

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 20.005

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1156624001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux Consultants SM inc. en surveillance de chantier dans le cadre d'un projet de voirie, d'aqueduc et d'égout et de réaménagement géométrique ainsi que dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 131 358,94 $, taxes incluses (contrat : 131 358,94 $ + incidences: 0,00 $). Appel d'offres public S2015-006 - (8 soumissionnaires).

Il est recommandé de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal :
D'autoriser une dépense de 131 358,94 $, comprenant les taxes et les frais incidents, pour la surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réfection routière (PRR) et de construction d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir et de réaménagement géométrique dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

D'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 131 358,94 $, comprenant les taxes et les frais incidents, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-005 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler jusqu'à concurrence du montant octroyé. Cette dépense sera assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour un montant de 93 417,19 $ et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 37 941,75 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-17 14:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1156624001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Gestion de l'eau Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux Consultants SM inc. en surveillance de chantier dans le cadre d'un projet de voirie, d'aqueduc et d'égout et de réaménagement géométrique ainsi que dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 131 358,94 $, taxes incluses (contrat : 131 358,94 $ + incidences: 0,00 $). Appel d'offres public S2015-006 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels en surveillance des travaux dans le cadre d'un projet de voirie, d'aqueduc et d'égout et de réaménagement géométrique ainsi que dans le cadre de son programme de réfection routière (PRR 2015) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
Le mandat de surveillance est prévu à l'été 2015 pour les contrats suivants:

- S2015-001 - Reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée, de trottoirs là où requis, la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est.

- S2015-002 - Reconstruction et planage de la chaussée, pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les rues Filion, James-Morrice, Saint-Hubert et Place René Guénette (PRR 2015).

Les infrastructures de ces tronçons de rue ont fait l'objet d'analyse par la DGSRE et par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ces évaluations ont permis d'établir la priorité de reconstruction complète de ces rues et d'y effectuer les rénovations requises.

Pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie, le dossier décisionnel 1156355001 (Dépense totale de 1 400 172,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public no S2015-001) est en instance de décision pour une obtention de résolution du conseil municipal, mais a déjà franchi l'étape d'obtention d'une résolution du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de voirie en lien avec le programme de réfection routière de l'arrondissement, l'appel d'offres S2015-002 est actuellement en cours et devrait être présenté au conseil d'arrondissement du 11 mai 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090042 - 9 mars 2015 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour la « Reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée, de trottoirs là où requis, la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies dans la rue De Martigny entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ».
Décision déléguée numéro D1156624001 - Autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres public intitulé « Fourniture de services de caractérisations et de surveillances environnementale et géotechnique, de préparation de documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité de matériaux » portant le numéro S2015-005.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sollicite les services professionnels pour réaliser la surveillance de chantier dans les domaines de compétence du génie municipal (voirie, égout et aqueduc).
L'adjudicataire devra fournir les services d'un surveillant de chantier en résidence pour chaque mandat spécifique, soit :

Projet de la rue De Martigny (S2015-001):

Un technicien senior possédant au moins dix (10) ans d'expérience en surveillance de travaux d'infrastructures municipales comprenant la construction d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de chaussée, de réaménagement géométrique, d'aqueduc et d'égout et de réaménagement géométrique pour un projet sur la rue De Martigny entre le boulevard Henri -Bourassa Est et le boulevard Gouin Est.

Les travaux devraient débuter vers la mi-mai. Le délai contractuel de l'entrepreneur est de 150 jours calendriers. Une roulotte de chantier est prévue au contrat et sera mise à la disposition du surveillant de chantier.

Programme de réfection routière (PRR 2015 - S2015-002)

Un technicien intermédiaire possédant entre cinq (5) et dix (10) ans d'expérience en surveillance de travaux d'infrastructures municipales pour les travaux de réfection routière (reconstruction complète de chaussée, de trottoirs et de planage de chaussée)

Les travaux devraient débuter au début du mois de juin pour se terminer à la fin septembre 2015. Le technicien fera la surveillance des travaux de réfection routière des rues suivantes:

· Rue Saint-Hubert entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa;

· Rue Filion entre la rue Louisbourg et la rue de Salaberry;

· Rue James-Morrice entre les rues Dudemaine et Louisbourg;

· Place René-Guénette entre le boulevard Gouin et la limite nord.

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels doivent répondre aux exigences contractuelles suivantes:

- assurer l'exécutés des travaux en conformité avec les plans et devis;
- procéder aux mesurages des quantités aux fins de paiement;

- émettre les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- vérifier la qualité des matériaux et des travaux;
- informer l'arrondissement des modifications;
- vérifier et assurer que le matériel et que les matériaux respectent les dessins d'ateliers et les fiches techniques approuvées par l'arrondissement;
- assurer la mise en œuvre des directives de chantier;
- conseiller et informer le maître de l'ouvrage;
- assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et en particulier des étapes cruciales;
- rédiger un rapport quotidien des activités de chantier et de les soumettre à l'ingénieur responsable à la fin de chaque semaine;
- préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville;
- vérifier, signer et consigner les billets de livraisons et manifestes de transport pour les matériaux entrant et sortant au chantier;
- coordonner les activités de contrôle qualitatif, arpentage, suivi environnemental, ou toute autre activité connexe nécessaire à la surveillance des travaux;
- assurer une communication active avec les propriétaires riverains et d'en faire le suivi avec le chargé de projet de la Ville;
- produire et transmettre les plans finaux (TQC) annotés des ouvrages deux (2) semaines après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire. Les ressources humaines de la division des études techniques de l'arrondissement n'étant pas suffisante pour assurer une surveillance pleine et entière de ces travaux.
Un appel d'offres public a été lancé le 20 février 2015. Quatorze (14) firmes se sont procurées le cahier des charges et huit (8) ont déposé des offres de services. Deux (2) firmes ont remis l'avis de désistement dûment rempli (voir pièces jointes).

Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Sept (7) des firmes qui ont déposé leurs soumissions ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Des sept (7) firmes ayant obtenu la note de passage de 70 %, la firme Les Consultants SM inc. a eu le plus haut pointage et son offre a été retenue par recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	note intérim	note finale	PRIX DE BASE	Contingences	TOTAL
Les consultants S.M. Inc.	74,83	9,50	131 358,94 $	S/O	131 358,94 $
WSP Canada inc.	78.33	9,48	135 394,56 $	S/O	135 394,56 $
SNC-Lavalin inc.	83,50	8,80	151 652,03 $	S/O	151 652,03 $
Stantec Experts-Conseils Ltée	73,00	8,60	143 015,33 $	S/O	143 015,33 $
Beaudoin Hurens inc.	71.50	7,99	152 100,43 $	S/O	152 100,43 $
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	74,00	7,55	164 126,81 $	S/O	164 126,81 $
Tetra Tech QI inc.	79,83	7,24	179 418,48 $	S/O	179 418,48 $

Expert-Géoconseils inc.	67,17	-	-	S/O	-
Dernière estimation réalisée			150 472,96 $	S/O	150 472,96 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)					(19 114,02) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-13%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)					4 035,62 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					3%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de surveillance des travaux pour les deux contrats s'élèvent à 131 358,94 $ (taxes et contingences incluses).
Les coûts de la surveillance du projet de la rue De Martigny (S2015-001) seront assumés par la DGSRE, pour un montant maximum de 93 417,19 $.

Tandis que le coût associé à la surveillance des travaux relié au contrat du PRR 2015-002 sera assumé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant maximum de 37 941,75 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S2015-001 Projet de la rue de Martigny
- Octroi du contrat au conseil de l'arrondissement : 9 mars 2015
- Octroi du contrat au conseil municipal : 23 mars 2015
- Réalisation des travaux : juin à octobre 2015

S2015-002 (PRR 2015)
- Octroi du contrat au conseil de l'arrondissement : 11 mai 2015
- Appel d'offres : du 16 mars au 7 avril 2015
- Réalisation des travaux : juin à septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-25

Jocelyn JOBIDON
Chef de division études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1145350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 27 et divers projets pour une somme maximale de 424 563,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13978 - (10 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 488 248,30 $, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 27 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 424 563,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13978) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-17 07:22

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1145350005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 27 et divers projets pour une somme maximale de 424 563,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13978 - (10 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 83 immeubles, dont 67 casernes et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.
La caserne de pompiers 27, située au 5353 avenue Gatineau, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, a été construite en 1908. Le Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une partie du bâtiment. Le Centre de la petite enfance Crocus a été également installé dans l'immeuble jusqu'à la fin de son bail le 28 février 2015. Depuis cette date, les locaux occupés par la garderie sont vacants.

En 2011, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la plupart des composantes de la caserne 27 datent de la construction d'origine. Les systèmes électromécaniques notamment sont rendus à la fin de leur vie utile et doivent faire l'objet des travaux de réfection. En raison de l'âge du bâtiment, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

Au cours de trois dernières années, le bâtiment a fait l'objet de travaux de réfection de l'enveloppe : le remplacement de la toiture, la réfection de la maçonnerie incluant la tour à boyaux et le remplacement des fenêtres.

Le présent mandat consiste à la rénovation intérieure du bâtiment et de ses composantes, notamment le remplacement des systèmes électromécaniques, l'ajout d'un système de

captation des gaz à la source dans le garage et la modification des ouvertures afin de permettre le dégagement nécessaire au passage sécuritaire des véhicules. Le projet prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières. Les interventions comporteront aussi sur la mise aux normes sismiques du bâtiment et de la tour à boyaux. De plus, des travaux de désamiantage et de mise aux normes du système de captation à la source sont à prévoir.

Le départ du locataire, le Centre de la petite enfance Crocus, permettra d'effectuer des travaux majeurs de mise aux normes du bâtiment, ainsi que le réaménagement intérieur de la caserne. Ceci est nécessaire afin de répondre aux besoins actuels des pompiers et aux exigences spécifiques au programme fonctionnel et technique des casernes. Le nouvel aménagement assurera une meilleure opération des activités du Service de la sécurité incendie de Montréal.

Le contrat prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Ces projets représentent environ 7,4 % de la valeur du contrat. Ils visent la réalisation de travaux qui ne peuvent pas être planifiés dans les casernes ou tout autre bâtiment occupé par le SIM.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13978, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture, en mécanique et électricité, ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM, dont fait partie la caserne de pompiers 27.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 19 jours, soit du 22 octobre au 10 novembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-10-28	Précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1er octobre 2014 - CE14 1488 - Approuver la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Crocus, pour une période de sept mois, à compter du 1er août 2014, des espaces situés à l'intérieur de la caserne de pompiers 27, sise au 5357, avenue Gatineau, d'une superficie d'environ 399,48 mètres carrés, à des fins de centre de la petite enfance, pour un loyer total de 36 372 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).
La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la surveillance en résidence des travaux de toiture, les services d'accompagnement LEED et la vérification des installations des réservoirs de carburant pour la génératrice seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Pendant l'appel d'offres, il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, dont onze (11) firmes d'architectes et sept (7) firmes d'ingénieurs. De vingt-quatre (24) firmes en total, vingt-deux (22) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. De ces firmes, six (6) ne se sont pas procuré le cahier des charges sur le SEAO. Dix (10) offres de services professionnels d'équipe composée d'architectes et d'ingénieurs ont été déposées. Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné, n'ayant pas la disponibilité pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs mineures de calcul ont été corrigées dans six cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Affleck De la Riva Architectes	70,88%	3,27	369 185,86 $	55 377,88 $	424 563,74 $
Rubin Rotman Inc.	78,13%	2,18	587 676,12 $	88 151,42 $	675 827,54 $
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	76,38%	2,15	588 546,84 $	88 282,03 $	676 828,87 $

Archipel Architecture Inc.	74,00%	2,09	593 627,06 $	89 044,06 $	682 671,12 $
MDA Architectes	74,63%	2,08	598 774,68 $	89 816,20 $	688 590,88 $
Services intégrés Lemay et associés Inc.	74,50%	2,01	619 306,15 $	92 895,92 $	712 202,07 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	71,38%	1,69	719 282,89 $	107 892,43 $	827 175,32 $
Tremblay L'Écuyer architectes	69,25%				
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	68,88%				
Héloise Thibodeau Architecte Inc.	68,63%				
Dernière estimation interne réalisée (octobre 2014)			581 696,47 $	87 254,47 $	668 950,94 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-244 387,20 $ -36,53%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale) – adjudicataire / adjudicataire) x 100					251 263,80 $ 59,18%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à l'interne à 668 950,94 $ (incluant les taxes et les contingences). L'estimation interne est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors des appels d'offres publics récents pour des projets semblables, en incluant une indexation pour l'inflation. Le montant de l'adjudicataire est d'environ 36,53 % inférieur à l'estimation interne. On constate des écarts similaires par rapport au deuxième plus bas prix et par rapport à la moyenne, soit de 59,18 % et respectivement de 57,74 %. L'écart entre l'estimation interne et la moyenne des soumissions est moins d'un pour cent, soit de - 0,11 %.

Le différentiel entre l'estimation interne et la soumission ayant obtenu la note finale la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts de la part des professionnels. Cette baisse se situe notamment au niveau des services de base en ingénierie (électromécanique et en structure), ainsi qu'au niveau des services supplémentaires pour l'accompagnement LEED. Les taux très bas soumis en ingénierie peuvent être expliqués par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance marquée à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée. Dans ce cas-ci, la baisse des taux en ingénierie est plus importante.

Suite aux vérifications effectuées par la Ville auprès de l'équipe du plus bas soumissionnaire conforme, les professionnels ont confirmé être à l'aise avec les prix soumis, avoir bien compris le mandat et être en mesure de fournir les services requis selon les exigences des documents d'appel offres.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres, notamment les services supplémentaires, afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Affleck de la Riva Architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Affleck de la Riva Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

MLC Associés inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). MLC Associés inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 424 563,74 $ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	148 763,19 $
Ingénierie mécanique - électrique	51 429,56 $
Ingénierie structure et civil	42 503,77 $
Sous total services de base :	**242 696,52 $**
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	36 404,47 $
Accompagnement LEED	20 000,00 $
Surveillance en résidence de la toiture	10 000,00 $
Vérification d'équipements pétroliers	12 000,00 $
Sous total services supplémentaires :	**78 404,47 $**
Sous total services de base et supplémentaires :	321 100,99 $
Contingences (15 % des honoraires)	48 165,15 $
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	55 297,60 $
Total contrat	424 563,74 $
Montant total du contrat à octroyer :	**424 563,74 $**

De plus, un montant de 63 684,56 $ incluant les taxes est prévu pour les incidences au contrat. Ce montant est envisagé pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Le montant à autoriser totalise 488 248,30 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du

programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de la caserne de pompiers 27 vise l'accréditation LEED NC argent pour rénovation majeure, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets.
Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Si requis, une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14427 - Mandat : 17601-2-001

Octroi du contrat au CE :	avril 2015
Début de prestation des services professionnels :	mai 2015
Réalisation des travaux de rénovation :	mars 2016 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-02

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-04-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1150015001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 193 200 $ à seize (16) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 193 200 $ à seize organismes pour la réalisation de seize projets pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC Ville 2012-2015:

Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	10 000$
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 $
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	15 000 $
Conseil du patrimoine religieux du Québec	5 000 $
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	15 000 $
Fondation Héritage Montréal	15 000 $
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 $
Maison Saint-Gabriel	13 000 $
Musée des Ondes Emile Berliner	12 000 $
Patrimoine funéraire Montréal	4 000 $
Radio centre-ville Saint-Louis	12 000 $
Société du Château Dufresne inc.	17 200 $
Société historique Cavelier-de-LaSalle	9 000 $
Société historique de Rivière-des-Prairies	13 000 $
Société historique de Saint-Henri	15 000 $
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	8 000 $

Total des soutiens accordés	193 200 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-20 10:54

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1150015001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 193 200 $ à seize (16) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville sur le développement culturel, et en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais est destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais ou aux projets mettant en valeur la diffusion du patrimoine montréalais. Ce programme est inscrit dans l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens au patrimoine et à la culture. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 23 février 2015.
Dans le cadre du concours du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015, le Service de la culture a reçu 20 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 304 881 $. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et en a retenu seize qui correspondaient le mieux aux critères du programme pour un total de 193 200 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dernières résolutions du comité exécutif autorisant des soutiens financiers dans ce programme :

CE14 0791 : 21 mai 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.
CE13 0699 : 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme totalisant 197 500 $ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.
CE12 0716 : 16 mai 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 192 000 $ aux 14 organismes pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCCF -Ville 2012-2015.
CE11 0790 : 1er juin 2011 - Accorder en 2011 un soutien financier totalisant 225 000 $ à 18 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

DESCRIPTION

Voici la liste des quatorze (14) organismes soutenus dans le cadre du Programme :

ORGANISME	% DU BUDGET	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	49 %	10 000 $
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	13 %	15 000 $
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	72 %	15 000 $
Conseil du patrimoine religieux du Québec	59%	5 000 $
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	24 %	15 000 $
Fondation Héritage Montréal	26 %	15 000 $
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	31 %	15 000 $
Maison Saint-Gabriel	9 %	13 000 $
Musée des Ondes Emile Berliner	30 %	12 000 $
Patrimoine funéraire Montréal	20 %	4 000 $
Radio centre-ville Saint-Louis	21 %	12 000 $
Société du Château Dufresne inc.	18 %	17 200 $
Société historique Cavelier-de-LaSalle	54 %	9 000 $
Société historique de Rivière-des-Prairies	41 %	13 000 $
Société historique de Saint-Henri	75 %	15 000 $
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	40 %	8 000 $
Total des soutiens accordés		193 200 $

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au programme, notamment:

- l'expérience et la compétence de l'équipe responsable du projet;
- la qualité du contenu patrimonial et;
- la pertinence du contenu diffusé, compte tenu de la diversité thématique et territoriale du patrimoine montréalais.

Le programme est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Direction de la culture et du patrimoine aux organismes soutenus, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2015	2014	2013	2012
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	10 000 $	s.o.	s.o.	6 000 $

Atelier d'histoire Hochelaga - Maisonneuve	15 000 $	15 000 $	13 000 $	15 000 $
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	15 000 $	s.o.	52 000 $	15 000 $
Conseil du patrimoine religieux du Québec	5 000 $	s.o.	9 000 $	s.o.
Corporation de la Chapelle Notre-Dame -du -Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Fondation Héritage Montréal	15 000 $	13 500 $	13 500 $	10 000 $
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 $	30 000 $	56 000 $	47 000 $
Maison Saint-Gabriel	13 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Musée des Ondes Emile-Berliner	12 000 $	15 000 $	12 000 $	15 000 $
Patrimoine funéraire Montréal	4 000 $	s.o.	s.o.	s.o.
Radio centre-ville Saint-Louis	12 000 $	s.o.	s.o.	15 000 $
Société du Château Dufresne inc.	62 200 $	105 000 $	90 000 $	105 000 $
Société historique Cavelier-de-LaSalle	9 000 $	s.o,.	s.o.	s.o.
Société historique de Rivière-des-Prairies	13 000 $	14 500 $	15 000 $	15 000 $
Société historique de Saint-Henri	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	8 000 $	25 000 $	10 000 $	12 500 $

Les montants de subvention recommandés totalisent cent quatre vingt treize mille deux cents dollars (193 200 $) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés aux recommandations de crédits no 15- 2.1.1- 007.

Demande d'achat n^{o} 375230
Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection du patrimoine montréalais et la diffusion des connaissances entourant ce contenu sont au coeur des projets soutenus dans le cadre du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée contribuera à soutenir les organismes culturels montréalais dans leurs efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de son histoire et de son patrimoine par la réalisation d'activités d'animation accessibles au grand public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2015 Octroi des subventions aux organismes
Juillet 2015 à décembre 2016 Réalisation des projets par les organismes
Décembre 2016 Dépôt du bilan des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 $. Le Service des affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
COMMISSAIRE

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-08

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-04-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1155890001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 $ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 $) et à la Montreal Children's Library, succursale Vega (31 700 $) pour l'année 2015. Approuver les 2 projets de protocole d'entente.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 $ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Montant 2015
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 $
Montreal Children's Library, succursale Vega (anciennement Atwater)	31 700 $

2- d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'autoriser la directrice des Bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-15 19:42

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1155890001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 $ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 $) et à la Montreal Children's Library, succursale Vega (31 700 $) pour l'année 2015. Approuver les 2 projets de protocole d'entente.

CONTENU

CONTEXTE

D'aussi loin que 1828, des bibliothèques publiques à financement privé offrent des services aux citoyens de Montréal. Malgré l'arrivée d'un réseau de bibliothèques publiques municipales, au milieu des années 1970, elles continuent de dispenser des services à la population montréalaise.
Chaque année, la Ville de Montréal octroie, à même ses budgets, des subventions de fonctionnement à des bibliothèques privées desservant certains secteurs du territoire de l'ancienne ville de Montréal. La Montreal Children's Library, succursale Vega (anciennement Atwater), qui a emménagé dans de nouveaux locaux située au 1410 rue Pierce, dans l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater, bien que située à Westmount, bénéficient de telles subventions depuis 1959 en raison de la provenance de leur clientèle, qui est majoritairement montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater

CE14 0873 - 4 juin 2014- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2013.

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de

verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 $ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2009.

Montreal Children's Library, succursale Atwater

CE14 0873 - 4 juin 2014- Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013**-** Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2013

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 $ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2009.

DESCRIPTION

Afin de continuer leur prestation de service auprès de la population montréalaise, la subvention à verser en 2015 à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Vega, est égale à celle de 2014.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose pas d'un programme formel de subventions aux bibliothèques privées. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la Ville, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture), accorde une subvention à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Vega (anciennement Atwater), pour :

- reconnaître le caractère historique de leur contribution à la communauté montréalaise;
- favoriser l'accès à la population montréalaise à leur bibliothèque;
- combler partiellement les lacunes de sa propre desserte.

En effet, tel qu'il est décrit dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal* , paru en juillet 2005, la distribution de points de services municipaux de bibliothèques sur le territoire de Montréal est insuffisante. Ces bibliothèques privées comblent donc en partie les lacunes du réseau municipal. Il n'y a aucune obligation liée à cette activité. Cependant, considérant les services rendus par ces institutions à plusieurs

milliers de Montréalais qui fréquentent régulièrement ces institutions, et ce, depuis de très nombreuses années, la Ville de Montréal peut difficilement rester insensible aux services offerts aux Montréalais par la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et la Montreal Children's Library, succursale Vega (anciennement Atwater) .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de subventions aux bibliothèques privées était centralisé à la Ville de Montréal jusqu'en 2002. Lors de la fusion municipale, ces montants ont été transférés aux arrondissements où étaient situées les bibliothèques privées. Depuis la défusion municipale en 2006, c'est la ville centre, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture) qui assume la dépense pour ces deux institutions, et ce, afin que ces dites bibliothèques privées puissent offrir des services à près de 5 000 Montréalais.
La contribution financière versée à ces deux bibliothèques privées ne représente qu'un faible pourcentage de leur budget de fonctionnement, soit approximativement 4 %. Elle permet cependant à celles-ci de maintenir leurs activités et d'offrir des services à la population montréalaise.

Budget de fonctionnement:

Imputation	2015
AF-Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Direction des Bibliothèques - Bibliothèques Contribution à d'autres organismes - Autres organismes 2101.0010000.101069.07231.61900.016491.0000. 000000.000000.00000.00000	52 400 $

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la **demande d'achat numéro n° 375414**
Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Vega, de continuer leurs prestations de service auprès de la population montréalaise. Plus de 5 000 Montréalais se prévalent d'un accès à ces bibliothèques privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2015 : Signature des protocoles d'ententes et remise des chèques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015.
A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ivan FILION
Chef de division programmes et services aux arrondissements

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-10

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice des Bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-14

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1144822054

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement d'un plan de classification informatique et support papier pour la gestion documentaire, pour une somme maximale de 357 391.26 $, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13718 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement d'un plan de classification informatique pour la gestion documentaire, pour une somme maximale de 357 391.26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-22 14:15

Signataire : Marc BLANCHET

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1144822054**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement d'un plan de classification informatique et support papier pour la gestion documentaire, pour une somme maximale de 357 391.26 $, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13718 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures fait la gestion, la conception, la réalisation et l'administration de centaines de projets de construction d'infrastructures urbaines annuellement. Les projets sont multidisciplinaires et sont bâtis de façon matricielle où l'ensemble des unités doit intervenir dans les projets à divers moments.
La mission première de la Direction des infrastructures étant de réaliser les projets et dans un contexte d'augmentation du PTI (plus de 400 interventions sur rue en 2015) nous devons nous assurer d'obtenir le support et l'expertise requise afin de disposer d'un plan de classification pour la gestion documentaire. Ce plan devra être uniforme pour l'ensemble de la documentation (support papier et électronique).

En vertu de l'article 16 de la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* les organismes publics doivent effectivement classer leurs documents de manière à en permettre le repérage. Ils doivent établir et mettre à jour une liste de classement indiquant l'ordre selon lequel les documents sont classés. Cette liste doit être suffisamment précise pour faciliter l'exercice du droit d'accès. Le Service du greffe propose un plan de classification général. Les différentes unités d'affaires doivent, à partir de ce plan, se développer un plan plus précis en relation avec leurs activités spécifiques.

La Ville a aussi émis un nouvel encadrement administratif le 27 janvier 2015 (C-OG-GREF-D -15-001) portant sur la conservation des documents d'attribution de contrats. Cet encadrement repose sur le principe de la conservation des documents qui démontrent le

respect de la conformité du processus d'attribution de contrats soumis aux instances. Par conséquent la Direction des infrastructures qui est responsable du processus d'octroi de contrats de construction doit revoir son plan de classification.

La Direction des infrastructures a ainsi l'obligation de disposer d'un système de gestion documentaire efficace permettra effectivement de retracer facilement l'ensemble des informations d'un projet, du début jusqu'à la fin. Or, il est important de souligner que l'un des constats de l'Ordre des ingénieurs du Québec, en février dernier, stipule qu'il n'existe pas de procédure formelle applicable traitant de la tenue des dossiers, notamment quant au registre de mandats que l'ingénieur doit tenir, et à un système uniformisé de classement ou de numérotation des dossiers. Bien que chacune des unités concernées devra contribuer au plan de classification, la Direction des infrastructures ne possède pas cette expertise spécifique. Des tentatives ont bien été amorcées à l'interne, mais sans succès.

Suite aux discussions avec la division de la Gestion des documents des archives de la Ville de Montréal (DGDA), il a été convenu que la DGDA s'impliquera dans ce projet, accompagnera la Direction des Infrastructures dans la gestion de ce contrat et l'aidera à cibler les besoins en gestion de classement.

Étant donné la complexité et le nombre de projets documentés, des services d'archivistes sont donc nécessaires pour assurer un plan de classement efficace permettant de retracer facilement l'ensemble des informations d'un projet, du début jusqu'à la fin. Il est important de noter que la Ville de Montréal exige des analystes en gestion de documents et archives qu'ils possèdent minimalement un baccalauréat contenant obligatoirement une mineur en gestion des documents et des archives. Un archiviste reçoit une formation universitaire de premier et parfois de deuxième cycle pour exercer sa profession.

Plus spécifiquement, en ce qui a trait aux documents administratifs, la formation exigée concerne également l'élaboration de plans de classement, de calendriers de conservation, de la gestion des documents semi-actifs, de la gestion électronique des documents et un cours sur le droit des documents. Un stage en entreprise est également dans le cheminement scolaire. Élaborer un plan de classement, l'implanter aux documents sur support papier et électronique, élaborer et appliquer des règles de conservation en vérifiant les lois qui s'appliquent, effectuer les mises à jour et la gestion des trois vies (actif, semi-actif et disposition finale) des documents est un travail à temps plein qui demande une expertise. L'archiviste développe son plan de classement pour les besoins spécifiques de son client. Il n'y a pas de recette préétablie. Il amorce son travail en prenant connaissance de l'ensemble des activités de l'entreprise ou du service où il travaille. Ce développement consiste aussi à penser à l'avenir parce qu'il sait que son travail est en constante évolution. Le travail répond à des besoins d'ensemble sans privilégier une composante. Le plan de classement est développé selon les activités du client et demeure toujours dans cette seule logique.

Un appel d'offres public a donc été lancé à la lumière de ces besoins et de ses exigences pour permettre de retenir les services d'une firme sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 au 30 juin 2014. La soumission a été valide pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui ont suivi sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 décembre 2014. Compte tenu des délais occasionnés par les questions soulevées dans ce projet, le plus bas soumissionnaire conforme a accepté de prolonger sa soumission, aux mêmes termes et conditions, pour une période totale de 124 jours, soit jusqu'au 30 avril 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai

minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver la convention de services professionnels et conclure un contrat pour le développement d'un plan de classification informatique pour la gestion documentaire. Ce contrat sera le seul qui sera octroyé par la Direction des infrastructures en matière de gestion documentaire.
La firme devra, à l'intérieur du mandat, développer une procédure complète décrivant la marche à suivre pour le classement papier et informatique, un plan de classification et la nomenclature des fichiers devra être produite et validé auprès des différentes divisions.

La firme devra s'assurer que le plan de classification de la Direction des transports, qui est un des requérants de la Direction des infrastructures, s'harmonisera avec celui de la Direction des infrastructures afin de pouvoir retracer l'information relative à un même projet.

Le mandat comprend également une formation qui devra être donnée au personnel des différentes divisions et un support lors de l'implantation.

L'implantation du plan de classement sera assurée par le Service des technologies de l'information. En aucun temps, la firme n'aura accès au contenu des documents faisant l'objet de projets.

Puisque les offres de services ont été évaluées en fonction d'une grille standard d'évaluation pré-autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public 14-13718, il est recommandé de retenir les services de CIMA+ s.e.n.c. (357 391.26 $).

Les bordereaux de soumission à taux horaire par catégorie d'employés ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les dix-huit (18) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux du contrat, pour chacune des années et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. La durée du contrat est établie sur une période de dix-huit (18) mois à compter de la signature de la convention ou pour une enveloppe budgétaire maximale telle que détaillée ci -haut, selon la première des deux éventualités.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention-type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièces jointes au présent dossier.

Le processus d'appel d'offres public 14-13718 s'est déroulé du 11 au 30 juin. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 40% et 60%. Aucune firme n'a motivée son désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 14-12329 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 113% entre l'estimation interne effectuée pendant

le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme qui fut déposée par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., dont le prix était de 977 000.06 $ taxes incluses. Cet appel d'offres avait été publié du 10 février au 26 février 2014 et deux (2) soumissions ont alors été déposées. Seulement l'enveloppe de prix de KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L a été ouverte, suite à l'évaluation technique puisque l'autre firme, Fujitsu conseil (Canada) inc., n'avait pas la note de passage.

L'explication de l'écart du présent appel d'offres s'explique notamment par une réduction de la portée de l'appel d'offres et par le fait que, suite aux commentaires du comité de sélection du premier appel d'offres, plusieurs sections du devis ont été précisées.

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux exigences de la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* , de la directive sur la conservation des documents d'attribution de contrats et pour une plus grande efficience, il est requis de retenir les services professionnels d'un consultant pour développer et mettre en application un plan de classification uniforme répondant aux besoins spécifiques de l'ensemble de sa documentation de la Direction des Infrastructures, car la problématique majeure actuelle de la direction est de repérer les documents papier et informatiques relatifs aux différents projets.
En tant que chef de file et étant donné le grand volume de documents techniques, la Direction des infrastructures diffusera son plan de classement pour les contrats de travaux de construction aux arrondissements et aux services qui pourront également entreprendre cette activité selon leurs besoins.

Analyse des soumissions :

Sur les dix (10) preneurs du cahier des charges, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission. La Ville procède à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 21 août 2014. Les soumissions reçues le 30 juin 2014 ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Résultats de l'appel d'offres:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenu la meilleure note totale: CIMA+ s.e.n.c.	82,7	**3,71**	357 391,26 $	**357 391,26 $**
2- Fujitsu conseil (Canada) inc	77,7	2,40	532 017,59 $	532 017,59 $
3- KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.	80	2,12	612 790,32 $	612 790,32 $
Estimation interne			**457 025,63 $**	**457 025,63 $**
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(adjudicataire - estimation)* **Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)** *((adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*				**-99 634,37 $** **-21,8 %**

Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire ($) *(2ième meilleure note finale - adjudicataire)* **Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)** *((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*				**174 626,33 $** **48,9%**

Sur les quatre (4) soumissionnaires, à la suite de l'évaluation qualitative, la firme Joël Raiffaud & Associés (1997) inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%. Cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70% sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

L'adjudicataire recommandé CIMA+ s.e.n.c. n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Les heures prévisionnelles et les taux horaires sont inclus en pièce jointe.

Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le soumissionnaire ayant le meilleur pointage final est de -21.8%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe maximale attribuée à l'adjudicataire recommandé CIMA + s.e.n.c. est de 357 391.26 $, taxes incluses, soit au prix de sa soumission. Les honoraires seront payés sur présentation de factures.
Les crédits 2015 pour cette dépense, soit 126 912,28 $ net de ristournes, sont prévus dans le budget de fonctionnement de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, voirie et transports. Les dépenses prévues à l'année 2016 de 199 433,58 $ seront priorisées lors de la conception des budgets sous réserve d'adoption des enveloppes budgétaires par les instances.

Ces dépenses ne comportent aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville et représente un coût net de 326 345,86 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des interventions budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances, Direction des opérations budgétaires et comptables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne serait pas octroyé, la Direction des infrastructures ne serait pas en mesure de répondre efficacement aux exigences stipulées à l'article 16 de la *Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*
Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 avril 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début du contrat : juin 2015
Fin du contrat : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service du greffe , Direction (Marc LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDETTE
Chef de section - Conception des travaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-22

CE : 30.001

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1153426002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes de M. Julien Delisle et de M. Pablo Deslisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à M. Julien Delisle et à M. Pablo Deslisle, d'une valeur totale de 26 949.00 $.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de M. Julien Delisle et de M. Pablo Deslisle des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 26 949 $;
2. D'autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt à M. Julien Delisle et à M. Pablo Deslisle au montant total de 26 949 $, conformément aux règles fiscales applicables;
3. D'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de M. Julien Delisle ayant une valeur de 23 799 $ et de M. Pablo Deslisle ayant une valeur de 3 150 $.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-14 13:36

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1153426002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes de M. Julien Delisle et de M. Pablo Deslisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à M. Julien Delisle et à M. Pablo Deslisle, d'une valeur totale de 26 949.00 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'Insectarium de Montréal possède une collection scientifique de référence. Les collections scientifiques répondent à des besoins de recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants et des banques génétiques de la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et ultimement au public, de développer une meilleure connaissance de cet important groupe que sont les insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium de développer sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium à faible coût.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0691 – 30 avril 2014 – Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de Mme Joan Esar, de M. Laurent LeSage, de M. Julien Delisle et de Mme Vanessa Bérubé et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 169 006.85 $ (# 1133942002).
CE13 0262 - 6 mars 2013 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 $.
(# 1123942016).

CE12 0483 - 4 avril 2012 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Pierre Bélanger, Georges Brossard, Julien Delisle, Laurent Lesage et Thierry Vaglia, valeur totale de 151 689.49 $(# 1112727003)

CE12 0418 - 28 mars 2012 - Accepter pour l'Insectarium le don d'une collection de dix mille quatre cents (10 400) diapositives entomologiques, animalières et naturalistes, de feu M.

Jacques de Tonnancour et autoriser l'émission de reçus officiels de don aux fins de l'impôt sur le revenu à ses héritiers donateurs, pour une valeur totale de 42 633,33 $. (# 1112727001)

CE11 0342 - 16 mars 2011 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, et de livres entomologiques, à l'Insectarium de Montréal, de madame Nicole Chiasson et messieurs Pierre Bélanger, Julien Delisle, Laurent LeSage et Henri Miquet -Sage, valeur totale de 192 703 $ (#1102727005)

DESCRIPTION

Les dons qui font l'objet de ce sommaire comportent différents spécimens d'insectes provenant du Québec. Ces insectes seront intégrés dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal localisée au Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal, situé à l'Espace pour la vie, au Jardin botanique.
Il s'agit de :
Don de M. Julien Delisle,
3524 spécimens de lépidoptères du Québec et du sud de l'Ontario.
La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 15 novembre 2014.

Don de M. Pablo Deslisle,
450 spécimens de papillons du Québec.
La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 novembre 2014.

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis le mois de novembre 2014. L'acceptation des présentes donations peut donc être faite par une résolution adoptée par le comité exécutif. Une convention sera également signée entre le/les donateurs et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Analysés par le responsable de la section collections entomologiques et recherche, de l'Insectarium, ces dons de spécimens sont en lien avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Ils favoriseront les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

Pour les donations en nature ayant une valeur estimée de moins de 1000 $, l'Insectarium procède lui même à l'évaluation. La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 20 000 $. Pour les donations du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à deux évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le

degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire est un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.

Lorsqu'il y a plus d'une évaluation, le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait la moyenne des évaluations afin de déterminer la juste valeur de la donation.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur de ces dons.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, moyen et long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Ces donations étant de très haute qualité requerront peu de travail d'intégration, car le montage et l'étiquetage sont faits selon les dernières normes en matière de collection scientifique, ce qui est un des critères de sélection de la politique des collections.

Les dons du présent dossier ont été évalués par deux évaluateurs externes, soit les entomologistes reconnus Thierry Vaglia, Hiroaki Akiyoshi Ph.D. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit :

- Don de M. Julien Delisle : 23 799.00 $
- Don de M. Pablo Deslisle : 3 150.00 $

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget de fonctionnement de l'Insectarium :

1. M. Thierry Vaglia a fait deux évaluations pour une somme totale de 300 $ taxes incluses.
2. M. Hiroaki Akiyoshi a fait deux évaluations sans frais. Il s'agit d'un échange de services entre scientifiques. Le conservateur de l'Insectarium a évalué certaines de ses collections en retour.

Ces dons, qui représentent une valeur totale de 26 949.00 $ feront l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité et permet d'alimenter la réflexion globale sur nos relations à la nature, particulièrement en milieu urbain, dans une perspective de développement durable. Les recherches effectuées à partir des collections scientifiques permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité. Ils sont de plus des réservoirs précieux de données biologiques aidant les scientifiques et les décideurs à caractériser les milieux naturels dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces spécimens d'insectes dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal permettra de poursuivre les projets de recherche en entomologie, contribuant ainsi à la mission scientifique de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxim LARRIVÉE
C/s collections entomologiques et recherches

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Anne CHARPENTIER
Directrice de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur de service
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-04-14

CE : 30.003

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1154784010

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015, à Edmonton. Aussi, appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2015-2016. Montant estimé : 13 586,26 $.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton - montant estimé à 13 586,26 $;

2. d'appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2015-2016 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;

3. d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 930,44 $ à M. Claude Dauphin, de 3 243,92 $ à M. Michel Bissonnet, de 2 848,09 $ à M. Maurice Cohen et de 1 339,81 $ à Mme Marie-Ève Brunet.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-17 11:10

Signataire : Jacques A. ULYSSE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1154784010**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015, à Edmonton. Aussi, appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2015-2016. Montant estimé : 13 586,26 $.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.
Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0322 - 25 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 9 034,93 $ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique).
CE14 1675 - 5 novembre 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 $.

CE14 1309 - 20 août 2014 - Autoriser une dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun pour un montant estimé 4 977,12 $.

CE 14 0272 - 26 février 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 $.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise:

- À autoriser la dépense relative aux déplacements de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015, à Edmonton.

- À appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2015-2016, dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle lors de laquelle aura lieu l'élection du Conseil d'administration de la FCM. À noter que le Conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres et que le Québec y détient 12 sièges, dont 3 pour la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

Élection des membres représentant la Ville de Montréal

La Ville de Montréal a trois postes désignés au Conseil d'administration de la FCM. En plus de ces postes, au cours des cinq dernières années, M. Claude Dauphin a occupé les trois vice-présidences, le poste de président ainsi que le poste de président-sortant.

Cette année, la Ville de Montréal reprendra ses trois postes désignés qui seront occupés pour le mandat 2015-2016 par MM. Michel Bissonnet, Maurice Cohen et Mme Marie-Ève Brunet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.
Budget de fonctionnement
Imputer la dépense estimée comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-14

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1150843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability). Montant : 6119,07 $

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability) - montant : 6119,07 $;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 09:07

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1150843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability). Montant : 6119,07 $

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governements for Sustainability) est un réseau de plus de 1000 villes à travers le monde engagées pour le développement durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability).

JUSTIFICATION

Le maire s'est rendu à Séoul pour prendre part aux discussions en tant que membre de l'ICLEI, mais également à titre d'ambassadeur de l'organisation Metropolis pour les questions liées aux changements climatiques. Le Congrès a été pour le maire l'occasion d'échanger avec ses homologues des villes du monde sur l'importance et l'ampleur des défis liés au développement durable.
Intitulé «Sustainable solutions for an urban future», le Congrès 2015 de l'ICLEI s'est penché notamment sur le sujet de la collaboration entre les gouvernements locaux et régionaux, collaboration essentielle pour faire progresser les politiques de développement durable. À ce sujet, le maire de Montréal a présenté aux participants le cas du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté urbaine de Montréal.

Le maire a également profité de son passage dans la capitale sud-coréenne pour rencontrer le maire de Séoul et signer une entente d'amitié et de coopération entre les deux villes. L'entente prévoit des échanges bilatéraux sur différents sujets, dont le développement durable, l'économie sociale, le développement économique et le «vivre ensemble». Le maire a d'ailleurs reçu le titre de «Citoyen d'honneur» de Séoul.

Enfin, le maire a effectué quelques visites industrielles et s'est adressé à un groupe de gens d'affaires réunis par la Chambre de commerce du Canada en Corée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	6 119,07 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accroître la présence de Montréal sur la scène internationale.
Échange d'expertises.
Apprentissage de nouvelles façons de faire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-16

Marie-José CENCIG

Responsable du soutien aux élus	Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-17

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1150843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant : 737,23 $.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) - montant : 737,23 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-21 16:52

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1150843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant : 737,23 $.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) compte plus de 250 villes membres, réparties entre l'Afrique, l'Europe, l'Asie et les Amériques. Après deux ans d'absence, Montréal a été réélue au Bureau exécutif en novembre dernier, un groupe restreint de 28 membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0522 - Autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (±32 823,80 $ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2015, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80e Bureau exécutif de l'AIMF.

JUSTIFICATION

Le maire de Montréal a profité de son passage à la Nouvelle-Orléans pour y effectuer des rencontres, participer à l'ouverture du colloque «Territoires, mémoire collective et développement local» et promouvoir auprès de tous les élus municipaux le sommet sur le «Vivre ensemble» qui se tiendra à Montréal en juin prochain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À noter que les frais d'hébergement sont assumés par l'AIMF.
Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement
Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	737,23 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Redonner à Montréal un rôle accru au sein de la Francophonie.

1. Discuter des défis qui touchent les villes, comme les changements climatiques ou les migrations internationales.
2. Élargir notre accès au réseau d'élus municipaux francophones et développer une complicité avec plusieurs grandes villes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-21

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1151608001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 $ à chacun des quatre (4) autres finalistes

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser une dépense de 31 700 $, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 $ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-15 19:48

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1151608001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 31 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 $ à chacun des quatre (4) autres finalistes

CONTENU

CONTEXTE

Le Grand Prix du livre de Montréal, créé en 1965, avec une pause de 1982 à 1987, vise à promouvoir l'excellence en création littéraire et le dynamisme du milieu montréalais de l'édition. Il permet de sensibiliser la population à la littérature québécoise, en mettant en valeur une œuvre nouvellement parue dont la facture et l'originalité se révèlent exceptionnelles.
Le Grand Prix du livre de Montréal est doté d'une bourse de 15 000 $ pour le lauréat et de 4 000 $ soit 1 000 $ à chacun des quatre (4) autres finalistes. Le prix est décerné annuellement à l'automne, à l'auteur(e) ou aux co-auteur(e)s d'un ouvrage de langue française ou anglaise par un jury indépendant composé de six représentants de diverses instances du milieu littéraire montréalais.

La personne qui assumera la présidence du Grand Prix du livre de Montréal en 2015 reste à confirmer. En 2014, M. Pierre Nepveu, poète, essayiste et membre de l'Académie des lettres du Québec, en assuma la présidence. De 2008 à 2010, M. Georges Leroux en a assumé la présidence. D'ailleurs, il a été le récipiendaire du Grand Prix du livre de Montréal en 2007 pour son essai intitulé *Partita pour Glenn Gould* . En 2007, la présidence fut assumée par Robert Lalonde, lauréat, entre autres, du Prix Robert Cliche en 1981, du Prix Jean-Macé en 1982, du Prix Paris-Québec en 1985, du Grand Prix du livre de Montréal en 1988, du Prix des lectrices *Elle Québec* en 1992. Son roman *Le Petit Aigle à tête blanche* a été récompensé à deux reprises : en 1994 par le Prix du Gouverneur général du Canada et en 1995 par le Prix France-Québec.

Parmi les lauréats de cette prestigieuse récompense, on retrouve MM. Louis Gauthier, Gaston Miron, Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gérald Godin, Fernand Dumont, Gaétan Soucy, Sergio Kokis, Joël Des Rosiers, Denis Vanier, David Solway, Yvon Rivard, Dany

Laferrière et Pierre Samson, ainsi que Mmes Régine Robin, Lise Tremblay, Catherine Mavrikakis, Perrine Leblanc, Élise Turcotte et Marie-Claire Blais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0963 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 27 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;
CE 13 0893 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 27 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 12 0977 - 13 juin 2012 : Autoriser une dépense de 27 700 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2012, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 11 0488 - 6 avril 2011 : Autoriser une dépense de 27 600 $, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2011;

CE 10 0665 - 5 mai 2010 : Autoriser une dépense de 27 600 $ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2010, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 $ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 09 0869 - 27 mai 2009 : Autorisation d'une dépense de 15 000 $ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2009;

CE 08 1168 - 18 juin 2008 : Autorisation d'une dépense de 15 000 $ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2008.

DESCRIPTION

Depuis sa relance à l'automne 1987, par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal est rapidement devenu l'une des distinctions littéraires québécoises majeures qui contribuent activement à la diffusion d'un livre.
La gestion de cette haute distinction littéraire est assumée par le Service de la culture.

En plus d'une bourse de 15 000 $ offerte au lauréat et 1 000 $ pour chacun des quatre (4) autres finalistes, le Grand Prix du livre de Montréal assure également à l'ouvrage primé un appui promotionnel important.

Toujours convoité, le Grand Prix du livre de Montréal aura su honorer des œuvres marquantes de l'édition québécoise depuis sa création en 1965.

Cette année, le Grand Prix du livre de Montréal sera décerné le 16 novembre 2015.

JUSTIFICATION

L'investissement du Service de la culture permet d'assurer au Grand Prix du livre de Montréal, une gestion professionnelle et une diffusion de haute qualité (encarts

publicitaires, production de matériaux promotionnels, tels des signets et des panneaux publicitaires) qui servent au moment de la remise du Grand Prix, lors des rencontres littéraires, pour la reliure de l'ouvrage primé de l'auteur(e) ainsi que pour la réception à l'hôtel de ville.
De plus, à l'occasion de son 25e anniversaire en 2009, le Centre Jacques Cartier de Lyon a créé, en étroit partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre du Grand Prix du livre de Montréal, le Prix Jacques-Cartier du roman et de la nouvelle de langue française. En 2014, le Centre Jacques Cartier de Lyon a attribué de nouveau une bourse de 5 000 $, en parallèle au Grand Prix du livre de Montréal, à Étienne Beaulieu, auteur de roman de langue française.

Depuis 2009, grâce à un partenariat avec l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), le lauréat du Grand Prix du livre de Montréal a la possibilité de faire une tournée de promotion dans l'un des 80 pays où l'AIEQ a des membres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2015 du Grand Prix du livre de Montréal, le Service de la culture, devra pour la gestion de ce prix, consacrer un budget de 31 700 $:

- Bourse au lauréat 15 000 $
- Cachet des six membres du jury extérieurs***** 12 000 $
- Bourse aux quatre (4) autres finalistes 4 000 $
- Deux reliures d'art, dont une qui sera une remise au lauréat et

  l'autre sera entreposée aux archives 700 $

  **** La liste définitive des membres du jury sera établie à la fin juin 2015.***

Numéro de demande d'achat : **DA 374971**

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir en pièce jointe au dossier la liste des lauréats du Grand Prix du livre de Montréal depuis 1987 incluant ses impacts majeurs pour certains de ces lauréats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation au Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai / 2015

- Mise en place de la documentation;
- Envoi de l'information aux éditeurs et aux libraires;
- Composition du jury : six (6) membres incluant le(la) président(e).

Mai à Septembre 2015

- Réception des ouvrages en nomination, environ 250 auteur(e)s soit 1 750 exemplaires.
- Quatre rencontres du jury en vue de déterminer les finalistes et le (la) lauréat (e) ainsi que la remise du Grand Prix.

Novembre 2015

- Dévoilement officiel des finalistes;
- Annonce à l'hôtel de ville de l'auteur(e) récipiendaire de la bourse du Grand Prix du livre de Montréal (le 16 novembre 2015);
- Diffusion auprès du Centre Jacques-Cartier de Lyon.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-09

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-14

CE : 30.008

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1153065001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55$ CDN).

Il est recommandé

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles au montant de 13 184 € (17 579,55$ CDN).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-20 09:48

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1153065001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55$ CDN).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la mission du maire de Montréal en Europe au mois de mai 2014, la Ville de Montréal a réintégré l'organisation Metropolis. L'organisation est née en 1985 à Montréal et la Ville faisait partie des membres fondateurs. La Ville de Montréal a de plus participé au congrès de l'association qui s'est tenu à Hyderabad, en Inde, en octobre 2014. Lors du congrès en Inde, Montréal a été nommé coprésident de Metropolis. Le membership au sein de l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 € (17 579,55 $ CDN). Cette cotisation inclut un membership également au sein de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).
CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 $ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 $CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 $ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 $ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

DESCRIPTION

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble plus de 130 membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.
Metropolis a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat. Un centre de formation, le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres.

L'association est de juridiction française. Son président est le président de la Région Île-de-France. Son siège social officiel est à Paris et son secrétariat est à Barcelone. Metropolis est aussi la section métropolitaine de CGLU. Notons que CGLU représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, nonobstant la taille des collectivités. Montréal est coprésident de Metropolis et vice-président de CGLU.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un comité exécutif de 11 membres, soit Montréal, Barcelone, Johannesburg, Guangzhou, Berlin et l'État de São Paulo comme coprésidents et cinq vice-présidents régionaux. Le CA se réunit une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans. Actuellement, l'association a cinq subdivisions géographiques (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine).

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du PIB du pays de la métropole. Ces cotisations sont regroupées en trois catégories :

Catégories	Cotisation à Metropolis	Cotisation conjointe : Metropolis et CGLU
A : PIB de moins de 1 500 $:	1 500 euros	2 500 euros
B : PIB entre 1 500 $ et 4 000 $:	4 500 euros	6 500 euros
C : PIB supérieur à 4 000 $:	8 500 euros	13 000 euros

JUSTIFICATION

Après avoir quitté l'organisation en 2012, la réintégration de l'organisation et sa nomination à la coprésidence en octobre 2014 confèrent la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Cette orientation vise à:

- repositionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;
- développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;
- favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole et l'attraction d'investissements étrangers par des rencontres avec de représentants politiques, des milieux des affaires d'intérêts et des influenceurs, tels que les médias.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le membership au sein de Metropolis exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 € (17 579,55 $ CDN). Cette cotisation inclut également un membership au sein de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Montréal étant membre actif,

coprésident de Metropolis et vice-président de CGLU, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à Montréal d'assumer pleinement son rôle de métropole d'envergure internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
conseiller(ere) aux affaires internationales

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-15

Peggy BACHMAN
Directrice

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2015/04/29
08:30

Dossier # : 1154196001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 239 098 $ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction générale et les ajustements récurrents à la base budgétaire, pour les dépenses reliées au comblement d'un poste de gestionnaire responsable des mandats qui seront rattachés à une nouvelle unité administrative, la "Division - Projets en réingénierie des processus 311".

d'autoriser un virement budgétaire de 239 098 $ (salaire 89 098 $ + 150 000 $ autres familles de dépenses) pour 2015, en provenance des dépenses imprévues d'administration vers la Direction générale;

1. d'accorder un ajustement de 133 647 $ à la base budgétaire de la Direction générale pour les subséquentes, soit 2016, 2017 et 2018. De plus, un montant supplémentaire de 300 000 $ pour les autres familles de dépenses sont à prévoir pour l'année 2016 seulement;

2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-17 15:08

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1154196001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 239 098 $ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction générale et les ajustements récurrents à la base budgétaire, pour les dépenses reliées au comblement d'un poste de gestionnaire responsable des mandats qui seront rattachés à une nouvelle unité administrative, la "Division - Projets en réingénierie des processus 311".

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'optique d'une ville performante et intelligente, notre réussite passe forcément par l'amélioration de notre performance, la fluidité de l'information et l'expérience clients. Il est essentiel de développer une vision globale des activités de service aux citoyens s'appuyant sur des technologies et des solutions intégrées optimisant l'utilisation de nos ressources humaines, matérielles, informationnelles et technologiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction générale adjointe de l'arrondissement de Ville-Marie et de la concertation des arrondissements demande d'autoriser un virement budgétaire de 133 647 $ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction générale et les ajustements récurrents à la base budgétaire, pour les dépenses reliées au comblement d'un poste de gestionnaire responsable des mandats qui seront rattachés à une nouvelle unité administrative, la "Division - Projets en réingénierie des processus 311".
Par ce virement, la Direction générale adjointe pourra créer et combler un poste temporaire de «Chef de division - projets en réingénierie des processus 311 (220520)», afin d'assurer la révision de ses processus d'affaires liés à la livraison des services de proximité offerts aux citoyens.

Ce poste de Chef de division - projets en réingénierie des processus 311 devra être positionné dans une unité administrative à la Direction générale. Titre de l'unité administrative :Division - Projets en réingénierie des processus 311.

JUSTIFICATION

Il est impératif pour la Direction générale adjointe Ville-Marie et concertation des arrondissements de confier à un gestionnaire de projets qualifié l'identification, la définition, l'analyse, le développement et la mise en place des processus optimisés.
La durée de vie du poste sera d'une durée maximale de quatre (4) ans, le temps nécessaire permettant la réingénierie des processus d'affaires des unités-clients, leur mise en place, l'évaluation de ces derniers et un bilan final du travail accompli.

Le chef de Division - Projets en réingénierie des processus 311 relèvera du Directeur général adjoint - Ville-Marie et concertation des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire médian pour un poste de chef de division (groupe 08) est de 100 600 $ + 29 092 $ de charges sociales + 3 955 $ de maladie courante, pour un total estimé à 133 647 $ par année. Pour 2015, étant donné, que le poste ne sera pas comblé avant le 1er mai, le virement budgétaire sera de 89 098 $ afin de couvrir huit mois de fonctionnement.
De plus, 150 000 $ seront nécessaires dans les autres familles de dépenses afin de financer les dépenses administratives de la Division et les contrats de services professionnels dans le cadre des mandats qui seront confiés à cette nouvelle unité administrative. Un budget de 300 000$ est à prévoir pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires pour cette dépense proviendront des dépenses imprévues d'administration pour 2015 et pour les années subséquentes soit 2016 jusqu'à 2018, un ajustement à la base budgétaire sera nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre, un affichage sera produit afin de débuter le processus de comblement du poste.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE)

Avis favorable :
Service des ressources humaines , Direction (Mélissa CORMIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Catherine BÉRUBÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guirlène MÉDÉE
Agente conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-23

Alain DUFORT
Directeur général adjoint - Arrondissement de Ville-Marie et concertation des arrondissements

CE : 30.011

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.012

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.013

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.014

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 40.001

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.001

2015/04/29 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS